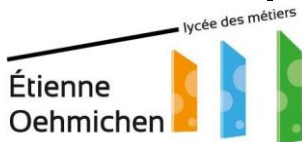


Elève concerné

Classe : _____

Nom _____

Prénom _____

**FICHE INTENDANCE 2020-2021****Validation du choix de régime**
 Cocher le régime choisi : Externe Interne Demi-pensionnaire 5 jours **OU**

 Demi-pensionnaire 4 jours ⇒ préciser les jours : lundi mardi mercredi jeudi vendredi

 Bourse de lycée accordée oui non Demande d'aide régionale à la restauration faite : oui non
Responsable(s) financier(s) de l'élève

Responsable financier de l'élève	Conjoint(e) ou concubin(e) du
Nom de naissance : _____	Nom de naissance : _____
Nom d'usage : _____	Nom d'usage : _____
Prénom(s) : _____	Prénom(s) : _____
_____	_____
_____	_____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____	Lieu de naissance : _____
Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____
Parent isolé <input type="checkbox"/> marié/pacsé <input type="checkbox"/> union libre <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/>	

Attention : En cas de séparation des parents, le logiciel de facturation ne permet pas le partage des frais scolaires. Les factures trimestrielles seront adressées au représentant financier ci-dessus, à charge pour les parents de s'en répartir ensuite le règlement.

Si le responsable financier de l'élève est une collectivité ou un organisme, joindre la prise en charge et préciser :

Nom de l'organisme : _____	Nom du référent : _____
Adresse de facturation : _____	Téléphone : _____

Paiement par prélèvement automatique (à lire attentivement)
 J'opte pour le prélèvement mensuel des frais d'internat ou de demi-pension : oui non
Demandez votre mandat de prélèvement SEPA à compléter et signer impérativement

Pour information, aucun prélèvement ne peut être effectué sur votre compte sans ce document d'autorisation

 Les élèves déjà prélevés l'an passé n'ont pas à remplir de nouvelle autorisation sauf en cas de changement de compte.

 L'échéancier annuel des prélèvements automatiques et toutes les informations relatives aux tarifs, remises applicables ou autres modalités de paiement sont consultables en ligne sur le site internet du lycée <http://www.lycee-etienne-oehmichen.fr>

Il n'y a prélèvement qu'en cas de reste dû après déduction des bourses et remises éventuelles.

Tous les élèves doivent fournir un R.I.B. : il permet au service intendance de procéder au paiement des bourses ainsi qu'aux remboursements de frais de stage, de trop-perçus de cantine ou d'internat ou tout autre excédent en votre faveur.

Les familles optant pour le prélèvement automatique mensuel de leurs créances trimestrielles (demi-pension ou internat) doivent impérativement remplir et signer l'autorisation située au dos de cette fiche.

Coller obligatoirement un relevé d'identité bancaire ici ou notez votre

BANQUE :	TITULAIRE DU COMPTE :	DOMICILIATION :
IBAN :	BIC :	RIB :

Si votre enfant bénéficie d'une bourse de lycée, le R.I.B. fourni doit être au même nom et prénom que celui du responsable de l'élève figurant sur la notification d'attribution de la bourse. Les bourses sont versées chaque fin de trimestre.

Seul un élève majeur peut percevoir directement la bourse sur son propre compte. Dans ce cas, il faut fournir le R.I.B. de l'élève concerné avec une autorisation parentale écrite demandant le versement de la bourse sur ce compte.